

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière Vote du Budget Supplémentaire 2025

Lundi 23 juin 2025 à 9h

Salle des délibérations - Place de la Victoire et des Alliés, Châteauroux

SERVICE PRESSE

Paul GARY - Attaché de presse
pgary@indre.fr - presse@indre.fr
02 54 08 36 81 - 06 80 59 64 92



Le Budget Supplémentaire 2025 s'inscrit dans la continuité de l'exercice budgétaire précédent. Il reprend les résultats présentés dans le Compte Administratif 2024 et permet d'affecter l'excédent de l'année écoulée.

Ce budget vient **ajuster les dépenses et recettes initialement prévues au Budget Primitif 2025**, tout en offrant l'opportunité d'inscrire de nouveaux crédits d'investissement, rendus possibles grâce à la bonne gestion de l'année précédente.

Avec un montant réel de **34,1 millions d'euros**, ce budget permet au Département de renforcer ses priorités : soutien à l'enfance et aux familles, mise en œuvre de la réforme France Travail, investissements dans les collèges, les équipements sportifs, et les infrastructures d'eau potable.

Il témoigne d'un engagement clair : **adapter les politiques départementales aux besoins des indriens.**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

34,1M €

13,8M € dédiés au fonctionnement

20,3M dédiés à l'investissement €

Budget Primitif 2025 + Budget Supplémentaire 2025 = 346M €

À savoir sur les chiffres

CP – Crédit de Paiement

Limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année.

> C'est le "budget concret", mobilisé en 2025.

AP – Autorisation de Programme

Enveloppe budgétaire pluriannuelle consacrée à un projet d'investissement (ex : collège, route, équipement).

> Permet de lancer un projet, avec des paiements étalés sur plusieurs exercices.

AE – Autorisation d'Engagement

Enveloppe pluriannuelle consacrée à une dépense de fonctionnement.

> Permet d'engager une dépense résultant d'une convention, d'une décision avec exécution sur plusieurs exercices.



NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ENFANCE - FAMILLE

Le Département de l'Indre adopte un **nouveau Schéma Départemental en faveur de l'Enfance et de la Famille 2025-2030**, dans un contexte marqué par une augmentation rapide du nombre d'enfants confiés (+32 % depuis 2018), une complexification des situations familiales et une pression croissante liée aux réformes nationales.

Le précédent schéma avait permis d'importants progrès, notamment :

- Création du Service d'Accompagnement Individualisé de Proximité,
- adaptation de l'accueil des mineurs non accompagnés,
- création d'un lieu de vie pour jeunes en difficulté.

Mais les besoins continuent de croître, à la fois en nombre d'enfants pris en charge (1 004 en 2024), et en complexité des situations, souvent marquées par des problématiques de santé mentale, de handicap, de délinquance ou d'accompagnement de jeunes majeurs.

Principales actions du nouveau schéma

- ➔ **Extension du Service d'Accompagnement Individualisé de Proximité** : de 30 à 42 places, avec un binôme éducatif pour 6 jeunes
- ➔ **Création d'un second lieu de vie**, alternative entre famille d'accueil et établissement, pour accueillir des jeunes aux profils complexes
- ➔ **Déploiement "hors les murs" du centre parental**, afin d'accompagner les familles en situation fragile directement à leur domicile ou dans leur cadre de vie habituel, sans recours à un hébergement institutionnel
- ➔ **Renforcement de la coordination entre acteurs** (Département, État, ARS, PJJ, associations...)
- ➔ **Formalisation du suivi des jeunes majeurs et MNA après 18 ans**, conformément aux nouvelles obligations légales
- ➔ **Poursuite de la prévention en proximité**, dans les Espaces Sociaux de Proximité, par la PMI, les éducateurs et les services sociaux

Dépense nouvelle estimée : +1,27 M € par an, liée à l'extension de l'offre et aux nouvelles obligations.



SOLIDARITÉS HUMAINES

La politique relative à la Famille et la Solidarité est au coeur des missions du Département, qui y consacre ainsi 3,6M € de crédit de paiement supplémentaire.

Enfance et famille **+610 000 €**

Objectif : faire face au nombre croissant d'enfants pris en charge et placés en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Grand âge **+1,35M €**

Objectif : s'adapter aux frais de séjours en établissements et au titre de l'APA en établissements suite à une hausse du nombre de bénéficiaires et de l'augmentation du forfait dépendance.

Handicap **+370 000 €**

Objectif : honorer le paiement de la PCH dont les tarifs ont été alignés sur ceux de l'APA, au-dessus des tarifs nationaux. En outre, le Département de l'Indre a créé un tarif dimanches et jours fériés **qui n'existe pas au niveau national**.

Insertion **+1,025M €**

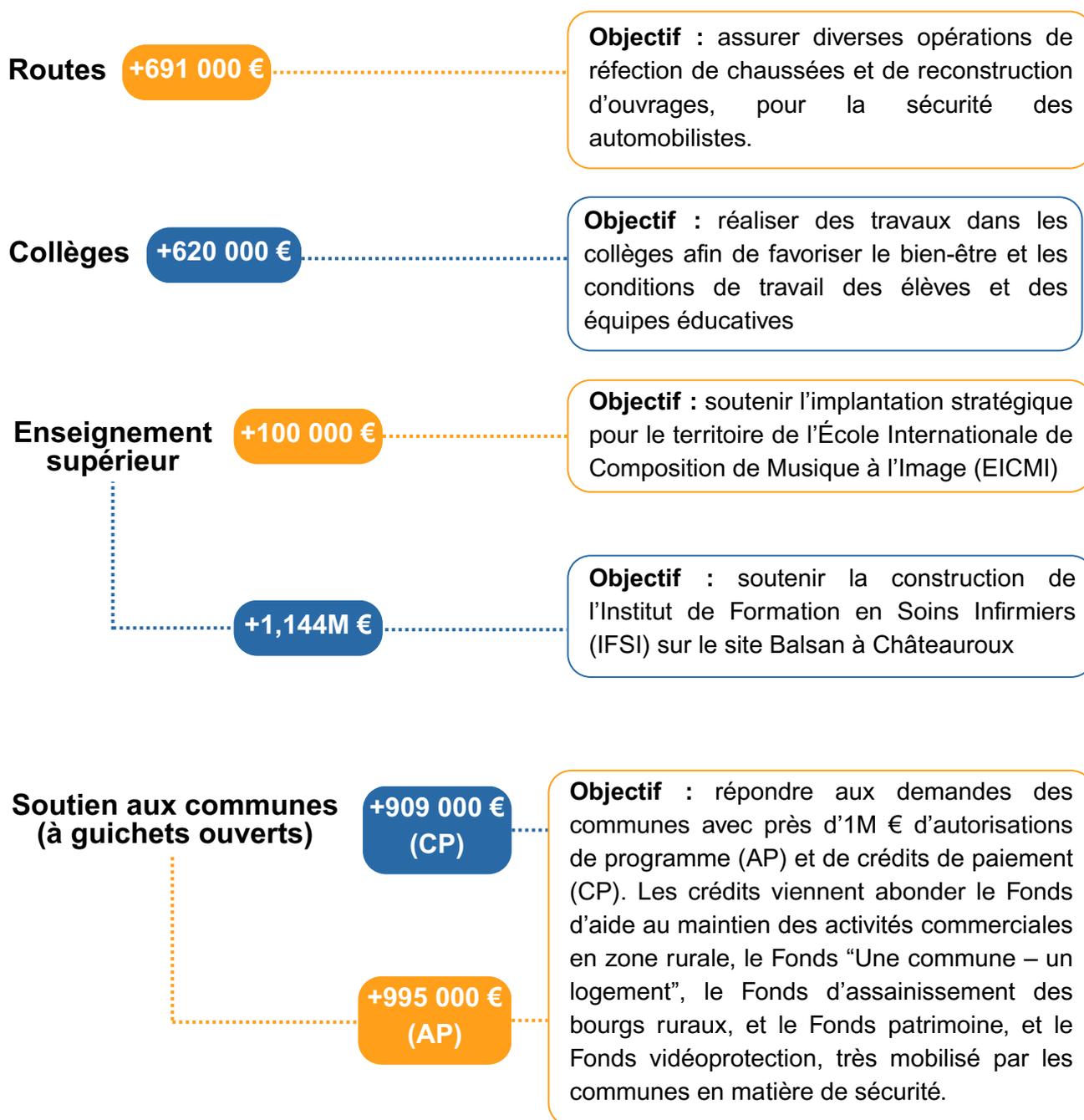
AE augmentée de 8,8M €
(total 11M €)

Objectif : déployer la nouvelle organisation de l'offre d'accompagnement vers l'insertion des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la loi France Travail pour le plein emploi.



DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin de favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire, le Département consacre 11 785 968 € en autorisations de programme pour lancer de nouveaux projets d'aménagement, 2 936 070 € en crédits de paiement pour procéder aux premiers financements dès cette année, ainsi que 542 490 € en crédits de fonctionnement pour assurer leur mise en œuvre opérationnelle sur le territoire.





ENVIRONNEMENT

Sécuriser l'eau potable dans l'Indre : un plan de 63 M€ sur 10 ans

Le Département de l'Indre a adopté, lors de sa séance du 4 avril 2025, un nouveau Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), avec **un plan de 63 M€ sur 10 ans**.

Objectif : garantir, sur les dix prochaines années, un accès durable et sécurisé à l'eau potable pour l'ensemble du territoire, face aux défis climatiques, techniques et réglementaires.

Le schéma repose sur **trois volets d'action** :

- réglementaire,
- économie d'eau,
- et surtout sécurisation des réseaux, qui représente à elle seule **97 % des investissements identifiés**.

Le SDAEP prévoit 63 M€ de travaux de sécurisation jugés "très prioritaires" par le Département. Ces opérations pourront être cofinancées à :

- 50 % par l'Agence de l'Eau (12e programme d'intervention),
- 1 M€/an par l'État, via la DETR, dans le cadre du plan Indre 2030

Pour accompagner la mise en œuvre de ce schéma ambitieux, **le Département inscrit dans le Budget Supplémentaire 2025** :

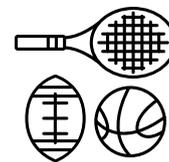
+8M € (AP)

Financer les actions du
SDAEP (AP totale de 10M €)

Ce plan marque un tournant majeur pour la gestion de l'eau dans l'Indre, en anticipant les besoins futurs et en soutenant les acteurs locaux dans leurs projets structurants.



SPORT, CULTURE, TOURISME



La Berrichonne Football

Malgré sa relégation sportive en Nationale 2, la Berrichonne Football pourrait encore se maintenir administrativement. En attendant la décision officielle, le Département reste fidèle à son engagement aux côtés du club, en reconnaissant son rôle dans la vie locale et l'image du territoire.

Pour la saison 2025-2026, **une autorisation d'engagement maximale de 176 000 € est inscrite avec 88 000 € en crédits de paiement (CP)**, afin de permettre au Département de soutenir financièrement le club à travers l'achat de places et de prestations lors des matchs au stade Gaston Petit, en championnat comme en Coupe de France.

Manifestations sportives exceptionnelles

30 000 € (CP) supplémentaires sont dédiés au soutien des manifestations sportives exceptionnelles, comme la **Coupe d'Europe de ski nautique de vitesse et le Championnat d'Europe de tir**.

Le club de gymnastique l'Issoldunoise doit également remplacer son praticable, devenu non conforme aux normes de sécurité. Utilisé à deux tiers par les collégiens et lycéens, une **subvention exceptionnelle de 16 800 € (AP + CP)** est dédiée à ce nouvel équipement.

Culture, Tourisme et Patrimoine

- **100 000 € (CP)** pour renforcer le **dispositif Musique et Théâtre au Pays**, face à la hausse du nombre de projets déposés, et pour prendre en gestion la part de la Région,
- **190 000 € (AE) et 30 000 € (CP)** pour préparer la **prochaine édition de "Ma Carte 36"**, dispositif culturel et sportif pour les jeunes,
- **54 000 € (CP)** pour le financement du **Tour Vibration 2025**,
- **24 566 € (CP)** pour la participation statutaire du Département au **Syndicat mixte du Golf de Châteauroux-Villedieu**,
- **39 168 € (AP + CP)** pour la restauration du mobilier du Château de Valençay,
- **186 211 € (CP)** pour honorer les subventions déjà engagées sur d'autres opérations patrimoniales du château (restauration du théâtre, éléments extérieurs, appartements des petits princes).